

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)
Membres absents : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de Renouveau Urbain (P.R.U) de la Fontaine d'Ouche - Réaménagement du boulevard Bachelard - Définition du programme - Lancement de la concertation préalable

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour le Projet de Renouveau Urbain (P.R.U) de la Fontaine d'Ouche, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011, et m'a autorisé à signer la convention définitive.

Cette convention prévoit, notamment, le réaménagement du boulevard Bachelard, afin de lui donner une configuration plus urbaine.

Le programme des travaux prévoit :

- une mise à deux fois une voie, pour la circulation générale, du boulevard sur toute sa longueur, et une composition de l'espace qui rompe l'effet actuel de ligne droite afin de limiter la vitesse et d'améliorer ainsi la sécurité routière ;
- une prise en compte des transports urbains sous la forme de couloirs de bus qui puissent, à terme, être compatibles avec un transport en commun en site propre ;
- une prise en compte des piétons et des vélos pour le développement des modes de transports doux ;
- une libération d'emprises au bénéfice des parcelles riveraines dans le but de permettre, notamment, un réaménagement des espaces extérieurs et des parkings du centre commercial et des immeubles de logements à loyers modérés.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à 1 900 000 € TTC.

Compte tenu de cette somme, et l'opération comportant une modification d'emprise, la collectivité doit, conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme, réaliser une concertation préalable à la définition du projet.

Cette concertation pourrait prendre la forme d'une exposition de trois semaines et d'une réunion publique à organiser dans le quartier d'ici la fin de l'année. Un cahier d'observations serait mis à la disposition du public à cette occasion.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

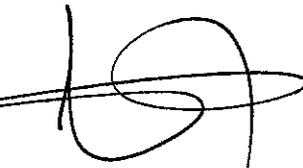
1°) adopter le programme de réaménagement du boulevard Bachelard tel qu'il est présenté dans le rapport ;

2°) décider de lancer la concertation préalable, à l'échelle du quartier, qui prendra la forme d'une exposition d'une durée de trois semaines et d'une réunion publique avec mise à disposition d'un cahier d'observations.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 8/10/08



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 6 OCT. 2008

